

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 13 NOVEMBRE 2025

Procès-Verbal
SEANCE du 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le treize Novembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de CRAVANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M.FRADIN Dominique, Maire.

Date de convocation : 06 Novembre 2025

Nombre de conseillers :

En Exercice : 12

Présents : 11

Votants : 11

Présents : M. FRADIN D., Mmes GLODT, COUDRET, Adjointes ; M. HANOUILLE, Mme FRADIN, M.ALLAIN, Mme FOUCHÉ, MM. DEBLAISE, COSSET, LYS, Mme AUDEBERT.

Absent : M.LEROY

Secrétaire de séance : Madame FRADIN

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 02 Octobre 2025

INTERVENTION de M.MATHIEU, Président de l'association des ainés : Sourire d'Automne Cravans, il indique qu'il souhaite quitter ses fonctions lors de l'assemblée générale du 18 décembre 2025 et demande que ses coordonnées soient retirées du site Internet de la Commune.

Un appel de volontaires a été lancé pour reprendre les rênes.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

Le Maire rend compte des documents signés dans le cadre des délégations :

- Constitution d'une provision pour créances douteuses ; émission d'un titre d'ordre mixte au compte 7817 pour un montant de 29.67 €
- Devis pour remplacement d'un volet roulant solaire au logement place de La Vieille Forge : 902.00 € TTC

COMPTABILITE

Travaux route du Gerzau : Les travaux d'aménagement de la route du Gerzeau sont terminés. Il reste la résine (marquage au sol) qui doit être réalisée dans les prochains jours.

Fonds de concours voirie à verser à la CDC, le montant définitif sera vu lors de la prochaine réunion lorsque la CDC aura reçu toutes les factures.

Cependant des travaux de voirie ont dû être réglés sur le fonctionnement par la CDC, de ce fait la commune devra verser un fonds de concours sur cette section.

Celui-ci s'élève à 11 960.00 €.

Le conseil municipal a voté un taux de fongibilité de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Au titre de la section de fonctionnement, cela représente un montant maximum de virement de crédits de 47486 euros.

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 13 NOVEMBRE 2025

Un virement de crédits à hauteur de 11 960.00 € sera réalisé en prélevant sur le 6068-011 pour bonder le 657351-65;

Ecritures de stock – lotissement (à voir prochaine réunion, tout dépend si signature de vente du dernier lot avant la fin de l'année ou pas).

DEL1311251 visée Préfecture le 18/11/2025

EGLISE : toiture

Des photos ont été prises par un drone.

La toiture doit être nettoyée car il y a de la mousse sur plusieurs endroits.

Le Maire présente un devis de nettoyage par action mécanique à la perche pour une toiture d'environ 650 m² et pulvérisation de produit nettoyant (curatif et préventif); celui-ci s'élève à 2658 € auquel il faut ajouter le devis de la nacelle pour un montant de 442.20 € TTC (pour 2 jours).

Le conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer les devis de :

- APOLLO DRONE pour un montant de 2 658.00 € TT
- France TP pour un montant de 442.20 € TTC

De s'organiser afin de garder la nacelle à cette même période pour la pause des guirlandes et ainsi éviter les frais d'un autre transport.

SALLE ASSOCIATIVE :

La toiture de la salle associative doit être refaite (185 m²)

Il présente le devis de l'entreprise HODEMON (travaux de toiture + travaux de zinguerie).

Le Conseil Municipal souhaite bénéficier d'un deuxième devis.

Philippe ALLAIN estime que cette offre de prix est chère, voir si une autre solution et voir proposition d'une autre entreprise.

PROJET RUE DU PORT

Le Maire informe le conseil qu'une réunion s'est tenue en mairie le 7 octobre avec des personnes de la CARA, de l'UNIMA, du SMBS et de la CDC.

La CARA prendrait le dossier à sa charge pour améliorer l'espace environnemental.

La Commune de Cravans n'aurait rien à sa charge (ni l'entretien).

Il indique avoir rencontré Mme L. qui lui a proposé la vente de sa parcelle qui se trouve dans le prolongement.

Le conseil municipal autorise le maire à poursuivre cette démarche, définir le coût.

BAR – RESTAURANT : sujet ajourné

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 13 NOVEMBRE 2025

DEL1311252 visée Préfecture le 18/11/2025

TARIF LOCATIONS DES SALLES

M. le Maire présente un comparatif des tarifs de locations de salles.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal décide de modifier certains montants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE de FIXER, à compter du 1^{er} Janvier 2026 les tarifs suivants
Salle des Fêtes :

TARIF UNIQUE WEEK-END TOUTE L'ANNEE	
Habitant Cravans	120 € + consommation électricité
Extérieur Commune	240 € + consommation électricité
Nettoyage (forfait)	200 €
Caution de garantie	500 €
Caution ménage	200 €

Salle Associative – Jardin Public :

TARIF UNIQUE WEEK END		
	Eté	Hiver
Habitant Cravans	100 €	120 €
Extérieur Commune	200 €	240 €
Nettoyage (forfait)		120 €
Caution de garantie		500 €
Caution ménage		120 €

La location devra être réglée avant chaque occupation, les chèques de caution ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile devront être fournis.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec chaque organisateur la convention de location.

CIRCULATION DANS LE BOURG

Le Maire informe le conseil qu'une pétition a été lancée par Mme P pour problème de circulation des poids lourds et de vitesse dans le bourg et Route de la Grande Mercerie.

Un large débat s'ensuit : pose d'un feu (achat ? location ? et à quel endroit) ou chicane. Les services de la DI seront sollicités pour avis.

Le Maire rappelle que l'avant-projet de la traverse de la Grande Mercerie a été vu en réunion de conseil municipal fin 2021 et début 2022.

Les travaux ne sont pas programmés à ce jour par le Département.

EVACUATION DES BRANCHES

Les administrés se plaignent de ne pas pouvoir évacuer les branches stockées chez eux (pas possible de faire du feu, déchèterie limitée).

Peut-être suggérer le broyage permettant de réduire le volume et l'utilisation en compostage ou paillage.

COMMUNE DE CRAVANS
Séance du 13 NOVEMBRE 2025

QUESTIONS DIVERSES

DEL1311251 visée Préfecture le 18/11/2025

Site Internet :

Lors de précédentes réunions, il avait été question du site, trop ancien pour permettre la mise en conformité RGPD et ne permettant plus certaines mises à jour.

Vu les devis, la Société a3web avait été retenue ainsi que l'offre SIMPLY.

Il convient de concrétiser ce choix.

Il présente le devis A3 Web :

Gestion projet et développement web SIMPLY : 350.00 € HT

Migration et réintégration de contenus : 310.00 € HT

(il conviendra du faire un tri pour réduire le nombre d'articles)

Formation en vision : 290.00 € HT

Soit un montant total de 950.00 € HT soit 1 140.00 € TTC

Il présente le second devis pour l'abonnement, gestion du nom de domaine, certificat SSL, hébergement, maintenance pour un montant de 576.00 TTC

Le conseil municipal, considérant la nécessité d'avoir un site Internet, notamment pour la publication des actes

AUTORISE le Maire à signer les 2 devis de A3 Web (1 140.00 € TTC et 576.00 € TTC)

Salle des Fêtes

Le maire informe que le prof de sport a demandé d'utiliser la salle des fêtes le lundi car les adhérentes sont nombreuses.

Il est rappelé que lors de location de la salle, l'état des lieux est fait le lundi matin.

De plus, la salle est assez froide en hiver

Le Maire soumet au vote pour autoriser le groupe de gym à utiliser la salle des fêtes le lundi matin.

Abstention : 3

Pour : 0

Contre : 8

Le conseil propose que le groupe fasse un essai le lundi après-midi.

La séance est levée à 21 h 50